



## DÉCLARATION

Réuni à Porto (Portugal) les 16 et 17 mars 2023 pour discuter de l'avenir des relations entre les pays ACP et l'Union européenne, le comité de suivi UE-ACP a adopté la déclaration suivante.

### **Concernant le nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique:**

1. Le comité de suivi UE-ACP se félicite du texte négocié du nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), lequel modernisera et renforcera les relations entre l'Union et les pays ACP et réaffirmera la détermination commune de l'Union et de l'OEACP à protéger les droits humains, y compris ceux des femmes, des migrants et des personnes handicapées.
2. Le comité de suivi remarque toutefois qu'un consensus politique doit encore être trouvé au sein du Conseil de l'Union européenne de sorte à permettre la signature de l'accord, et que rien n'indique quand une telle entente pourrait être établie.
3. Le comité de suivi est profondément préoccupé par le retard pris dans la signature de l'accord ainsi que par ses conséquences négatives, surtout dans les domaines de l'économie, du social, de l'environnement et de la coopération, mais aussi de l'aide financière et technique aux organisations de la société civile et aux partenaires sociaux.
4. Le comité de suivi exhorte tous les pays de l'Union à approuver la signature de l'accord négocié conformément au mandat donné par le Conseil de l'Union européenne, afin d'instaurer un partenariat d'égal à égal entre l'Union et l'OEACP, au bénéfice de toutes les personnes concernées. Dans ce contexte, le comité de suivi invite instamment le Conseil de l'Union européenne à trouver rapidement une solution pour sortir de l'impasse actuelle, de sorte à remplir les conditions nécessaires à la signature de l'accord.

### **Concernant le rôle de la société civile dans le futur accord de partenariat:**

5. Le comité de suivi UE-ACP se félicite que soit reconnue l'importance de la participation de la société civile et des partenaires sociaux au nouvel accord de partenariat entre l'Union et l'OEACP.
6. Si le texte négocié contient plusieurs références à la participation de la société civile, il ne précise pas comment celle-ci devrait être organisée. Le comité de suivi UE-ACP appelle les parties à mettre en place des mécanismes institutionnels formels qui encouragent explicitement la société civile à prendre part au nouvel accord et la soutiennent dans ce processus. Ils doivent

associer les organisations de la société civile et les partenaires sociaux, avec pour objectif d'améliorer la bonne gouvernance, ce qui, en conséquence, sert les intérêts des communautés et des populations et contribue à la croissance économique, au bien-être des citoyens et à la résilience démocratique des sociétés.

7. Le comité de suivi UE-ACP souligne que les mécanismes institutionnels de participation des parties prenantes doivent être conformes à la nouvelle structure de l'accord de partenariat, de sorte que la société civile organisée puisse apporter une contribution utile. Selon l'avis du comité de suivi, quatre mécanismes institutionnels devraient être mis en place, à savoir un premier lié au fondement commun, qui servirait de «mécanisme cadre» pour les autres mécanismes, un second axé sur l'Afrique et soutenu par le protocole UE-Afrique, un troisième ciblant les Caraïbes, sur la base du protocole UE-Caraïbes, et un quatrième dirigé vers le Pacifique, s'appuyant sur le protocole UE-Pacifique.
8. Le comité de suivi UE-ACP considère qu'il est essentiel:
  - que les nouveaux mécanismes garantissent une représentation équilibrée de la société civile, notamment par des représentants de différentes catégories d'organisations de la société civile ainsi que des partenaires sociaux;
  - que la représentativité des organisations participantes soit prise en compte, tout comme la possibilité d'inclure les réseaux régionaux;
  - que les processus de participation reposent sur un fonctionnement institutionnel, autonome et régulier, avec la diffusion et l'enregistrement formel des documents;
  - que les processus de participation comprennent la possibilité de fournir un retour d'information, permettant aux parties prenantes de savoir dans quelle mesure leurs recommandations ont été prises en compte par les organes politiques;
  - que les mécanismes bénéficient d'un soutien structurel et de ressources suffisantes.
9. Le comité de suivi UE-ACP rappelle l'importance d'associer des acteurs non étatiques de toutes les parties à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de tout accord entre l'Union et les pays ACP, que ce soit au niveau national ou régional. Les ententes commerciales établies par des accords de partenariat économique (APE) ou des accords d'investissement devraient tendre vers le développement durable et permettre entre autres à la société civile de contribuer à leur surveillance. Le comité de suivi propose également à la Commission européenne de créer des comités consultatifs dans le cadre des accords de partenariat économique. Il estime que le comité consultatif Cariforum-UE représente un exemple parfait de bonne pratique, qu'il conviendrait de diffuser et de reproduire.
10. Le comité de suivi UE-ACP appelle l'Union européenne et l'OEACP à prêter une attention particulière à la question du renforcement des capacités et du financement des organisations de la société civile et des partenaires sociaux. Il est crucial de leur fournir un soutien financier accru et des programmes plus robustes en matière de renforcement des capacités, au vu des niveaux de développement économique et social des sociétés des pays ACP.
11. Le comité de suivi UE-ACP rappelle que le caractère fortement informel de l'économie des territoires concernés, y compris les conséquences qui en découlent, ainsi que leur vaste étendue géographique, combinés au manque d'infrastructure, surtout en matière de mobilité,

compliquent considérablement le fonctionnement des organisations de la société civile et la tâche des partenaires sociaux. Cette aide technique et ce soutien financier devraient cibler à la fois l'autonomisation technique des organisations et la responsabilisation de leurs dirigeants, y compris des jeunes et des femmes qui endossent ce rôle, mais aussi la mise en œuvre des activités de l'organisation, de sorte qu'elle puisse remplir correctement sa fonction.

12. Fort de plus de vingt ans d'expérience en tant que seul mécanisme de contact entre les pays ACP et l'Union européenne qui associe la société civile et les partenaires sociaux, le comité de suivi UE-ACP est disposé à participer à la création de ces mécanismes institutionnels et à les soutenir, ainsi qu'à contribuer à leur future mise en réseau. Il attend de la Commission européenne qu'elle lui fournisse le soutien financier nécessaire pour qu'il puisse poursuivre ses activités malgré les défis auxquels il est actuellement confronté.

### **Concernant la stratégie «Global Gateway» de l'Union européenne:**

13. Le comité de suivi UE-ACP se réjouit du lancement de la stratégie «Global Gateway» de l'Union européenne, qui aidera à résoudre les défis mondiaux les plus pressants, et souscrit aux principes qui y sont liés, à savoir les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance et la transparence, des partenariats inclusifs et équitables, et une infrastructure verte, propre et sûre, qui catalyse les investissements du secteur privé. Il se félicite également qu'il ait été décidé de consacrer la moitié du montant des investissements, à savoir 150 milliards d'EUR jusqu'en 2027, au continent africain, et approuve les domaines prioritaires sélectionnés (secteur numérique, climat et énergie, transport, santé, éducation et recherche).
14. Le comité de suivi UE-ACP estime que, pour que les projets de la stratégie «Global Gateway» apportent des avantages économiques et sociaux durables aux communautés locales des pays partenaires, il est essentiel de mettre en place un véritable partenariat d'égal à égal. Le comité de suivi UE-ACP rappelle l'importance, dans l'Union européenne comme dans les pays partenaires, de faire participer la société civile à l'analyse des besoins prioritaires en matière d'investissements. Une approche ascendante est nécessaire pour mettre en place des chaînes de production à valeur ajoutée locales et résilientes et renforcer les marchés nationaux dans les pays partenaires en créant des emplois de qualité et des transferts durables de savoir-faire.
15. Au vu de l'actuelle crise alimentaire et énergétique, le comité de suivi UE-ACP juge qu'il est essentiel de donner la priorité aux infrastructures fournissant à la population un accès à l'eau, à la nourriture et à l'énergie. L'ensemble de l'écosystème qui permet d'assurer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale doit se voir accorder la plus grande attention.
16. Les organes de gouvernance de la stratégie «Global Gateway» doivent associer des représentants de la société civile, y compris les partenaires sociaux et le secteur privé, ainsi que des experts des domaines d'investissement prioritaires, à savoir la coopération au développement, la santé, la protection de l'environnement, ainsi que la formation et l'éducation.
17. Le comité de suivi UE-ACP appelle l'Union européenne, ses États membres et les pays partenaires à veiller à ce que les projets de la stratégie «Global Gateway» soient mis en œuvre dans le plein respect des droits humains fondamentaux. Le respect des droits humains,

l'évaluation de l'incidence sociale et environnementale et le respect des procédures de transparence et de diligence raisonnable doivent figurer parmi les conditions sine qua non du lancement de tout projet dans le cadre de la stratégie «Global Gateway».

**Concernant les questions relatives à l'eau:**

18. À la veille de la Journée mondiale de l'eau et de la conférence annuelle des Nations unies sur l'eau, le comité de suivi UE-ACP rappelle que l'eau n'est pas un simple bien marchand, mais un bien public essentiel à la vie et à la dignité humaines. L'eau est la ressource la plus précieuse de notre planète et s'avère cruciale pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par les Nations unies pour 2030, dont beaucoup dépendent des progrès à accomplir dans ce domaine.
19. Dans ce contexte, le Comité économique et social européen a décidé de choisir l'eau comme thème transversal de l'année 2023, mettant son importance en valeur dans tous les domaines d'action.
20. Le comité de suivi UE-ACP demande que davantage d'efforts soient consentis pour garantir à tous l'accès à l'eau propre et à l'assainissement. La gouvernance de l'eau et le développement d'infrastructures sont primordiaux pour améliorer la situation. La stratégie «Global Gateway» de l'Union européenne doit contribuer à des investissements dans les ressources en eau, permettant notamment de nouveaux puits, la distribution de l'eau, l'irrigation agricole et la gestion des eaux usées. Elle doit aussi financer des projets conjoints de recherche et de développement dans des régions soumises au stress hydrique, notamment en raison du changement climatique.
21. Le comité de suivi UE-ACP insiste sur l'importance de la diplomatie de l'eau, de la coopération internationale et des partenariats pour faire face aux problèmes de coopération transfrontalière liés aux nappes aquifères, aux rivières et aux lacs. La coopération et la gouvernance transfrontières dans la gestion des ressources hydriques sont cruciales pour éviter les conflits potentiels, surtout lorsque ces ressources sont utilisées pour l'hydroélectricité et l'irrigation.